



Réunion du 7 février 2022

### COURRIER

FC Dunières : envoi de l'arrêté municipal pour les rencontres du samedi 5 février 2022  
CDOS Loire : pour information – conférence Santé mentale UNICEF. Inscription obligatoire via : [unicef42@unicef.fr](mailto:unicef42@unicef.fr)  
CDOS Loire : sport santé : remerciements aux personnes qui ont participé et partagé leurs actions, à St Chamond. Prochain rendez-vous le jeudi 17 février à 18h30 à la même adresse  
FC St Marcellin : envoi de la feuille de match papier, souci avec la tablette FMI dans la catégorie Sénior féminine à 8  
US L'Homme : problème de réseau lors du match U18 contre FC St Etienne  
St Etienne UC Terrenoire : invitation à l'AG du club le vendredi 18 février 2022 à 19H30  
AS Savigneux-Montbrison : réservation de la structure gonflable pour animation sportive « les amis de Rémi » le dimanche 20 mars 2022.

### TIRAGE DES 1/8ÈMES DE FINALE COUPE DE LA LOIRE ET VALEYRE LÉGER AMITIÉ & DIVERSIFIÉE

#### COUPES DE LA LOIRE SENIORS & VALEYRE LEGER

Le tirage au sort se déroulera le **jeudi 24 février 2022 à 18H** au Crédit Agricole Loire Haute Loire (partenaire), 94 rue Bergson 42000 Saint Etienne

#### COUPES : AMITIÉ & DIVERSIFIÉE

Le tirage au sort se déroulera le **mercredi 2 mars 2022 à 18H30** au magasin Intersport (partenaire), Route du 17 octobre 1961 « La Varizelle » 42400 Saint Chamond (anciennement Leroy Merlin, et, en allant au magasin Leclerc)

Les clubs concernés sont cordialement invités, à participer aux tirages.

**ATTENTION** : le pass vaccinal vous sera **OBLIGATOIREMENT** demandé à l'entrée.

### PASS VACCINAL / PASS SANITAIRE 02/02/2022 FFF

Les mineurs de – de **12 ans** : aucun Pass sanitaire n'est à présenter. Les protocoles sanitaires doivent être respectés.

Pass sanitaire **obligatoire** à toutes personnes mineures de **12 à 15 ans**

Pass vaccinal **obligatoire** à toutes personnes majeures et mineurs d'**au moins 16 ans**.

Pass VACCINAL valide :

- soit présenter un schéma vaccinal complet
- soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19
- soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

Une dérogation sera possible jusqu'au **15 février**, permettant d'utiliser un certificat de test **NEGATIF** de moins de **24h** pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici-là, dans l'attente de leur deuxième dose.

Pass SANITAIRE valide :

- soit présenter un schéma vaccinal complet
- soit présenter un test PCR ou antigénique **NEGATIF** de (- 24h) (avant le contrôle d'avant match) résultats obtenus au plus tard **H-2** avant le coup d'envoi du match.
- soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19
- soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.